

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 321

Lors de sa séance ordinaire tenue le 1^{er} octobre 2025, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire a adopté le règlement suivant :

Règlement no 321 autorisant la modification de l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Saint Césaire

Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance aux pages suivantes du présent avis et/ou à l'hôtel de Ville de Saint-Césaire, 1111, avenue Saint-Paul, Saint-Césaire dans les heures d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur ce 16 octobre 2025, jour de sa publication.

Fait à Saint-Césaire le 16 septembre 2025.

Nancy Bernier
Greffière